



## Conseil d'administration

322<sup>e</sup> session, Genève, 30 octobre-13 novembre 2014

GB.322/INS/12(Rev.)

Section institutionnelle

INS

Date: 19 novembre 2014

Original: français

### DOUZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

## Rapport du Groupe de travail sur le fonctionnement du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail

### Rapport oral du président du groupe de travail

1. Le Groupe de travail sur le fonctionnement du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail (WP/GBC) s'est réuni le mercredi 5 novembre et le lundi 10 novembre 2014. En ma qualité de Président du Conseil d'administration, j'ai présidé les séances, alors que M. Rønnest, Vice-président employeur, et M. Cortebeek, Vice-président travailleur, se sont exprimés au nom de leurs groupes respectifs. Le groupe de travail était saisi à sa première séance du document GB.322/WP/GBC/1. Des informations complémentaires ainsi qu'un projet de point pour décision lui ont été soumis à sa deuxième réunion dans un addendum au premier document<sup>1</sup>. Selon la pratique suivie lors des récents débats, les membres gouvernementaux du groupe de travail se sont exprimés en premier, suivis par les porte-parole des groupes employeur et travailleur.

### Analyse des dispositions mises en œuvre à titre expérimental pendant la 103<sup>e</sup> session de la Conférence (juin 2014)

2. Les membres du groupe de travail ont dans l'ensemble reconnu que les dispositions mises en œuvre à titre expérimental pendant la 103<sup>e</sup> session de la Conférence avaient été un succès. Ils ont néanmoins estimé qu'une attention particulière devait être accordée aux points suivants:
  - 2.1. *Préparation:* Les membres du groupe de travail se sont déclarés satisfaits des initiatives prises avant la Conférence pour améliorer la communication des informations nécessaires à une bonne préparation par la publication de deux guides complémentaires et l'organisation de séances d'information. Ils ont souligné l'importance d'une désignation précoce des présidents permettant au Bureau

<sup>1</sup> Document GB.322/WP/GBC/1(Add.).

d'organiser leur formation et ont salué la mise en place de mécanismes facilitant la préinscription des délégués dans les commissions. Une meilleure utilisation des technologies de l'information pourrait contribuer à faciliter de telles procédures en amont de la Conférence.

- 2.2. *Gestion du temps*: Les membres du groupe de travail ont souligné l'importance d'une gestion très rigoureuse du temps dans le contexte d'une session de deux semaines, et certains ont fait valoir qu'un meilleur respect des délais et de la ponctualité pourrait contribuer à réduire le recours aux séances de nuit.
- 2.3. *Activités organisées en marge de la Conférence*: Les membres du groupe de travail se sont accordés à reconnaître qu'un contrôle plus rigoureux devait être exercé par le Bureau en vue de limiter le nombre des événements organisés en marge de la Conférence, qu'il s'agisse d'activités associant les trois groupes de mandants ou de séances d'information. Dans le contexte d'une Conférence de deux semaines, de telles activités doivent présenter un véritable intérêt pour les mandants tripartites de l'Organisation et être annoncées le plus tôt possible afin d'être planifiées de telle manière à ne pas perturber les activités de la Conférence.
- 2.4. *Séance d'ouverture de la plénière*: Les membres du groupe de travail se sont félicités des mesures prises en juin 2014 pour réduire la durée de la séance d'ouverture et ont appuyé la proposition tendant, à titre transitoire en 2015, à présenter dans un *Compte rendu provisoire* publié avant la Conférence les suspensions proposées aux dispositions du Règlement. Les suspensions seraient ainsi directement soumises à la Conférence sans autre explication du Président et en évitant l'interruption dans les travaux occasionnée par la tenue d'une deuxième séance pour approuver les suspensions. La durée de la cérémonie s'en trouverait réduite à quatre-vingt-dix minutes. Une telle mesure devra cependant s'accompagner dans un second temps d'un amendement à l'article 76 du Règlement.
- 2.5. *Rapport sur l'exécution du programme*: Plusieurs groupes, dont le groupe des travailleurs, le Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) et le groupe des PIEM (pays industrialisés à économie de marché), ont appuyé la proposition d'amender l'article 12 du Règlement de la Conférence de façon à préciser que le Directeur général présentera le rapport sur l'exécution du programme tous les deux ans en plus de son rapport consacré à un thème social.
- 2.6. *Sommet sur le monde du travail*: Les membres du groupe de travail ont réitéré leur soutien au concept du sommet. Le groupe des PIEM s'est félicité du thème retenu en 2014 et du fait que les visites des chefs de gouvernement aient été concentrées sur le même jour. Plusieurs groupes, dont le groupe des PIEM, le groupe des pays de l'ASEAN et le groupe des employeurs, ont insisté sur la nécessité d'entamer les préparatifs du sommet suffisamment tôt pour s'assurer une participation de haut niveau et la présence d'intervenants susceptibles d'attirer une large audience. Ils ont également insisté sur la nécessité de choisir un thème porteur et un format susceptible de générer un débat plus dynamique et interactif. De l'avis du groupe des travailleurs, pour s'assurer la présence de personnalités de renommée internationale, il faudra peut-être faire preuve de souplesse au cas où leur agenda ne leur permettrait pas d'être présentes le jour du sommet.
- 2.7. *Fonctionnement des commissions*: La nouveauté consistant à adopter les rapports des commissions techniques en plénière a été favorablement accueillie par tous les membres qui ont également approuvé la mesure consistant, dans le cadre d'une session de deux semaines en juin 2015, à étendre à la fin de la Conférence (au lieu des 24 heures prévues en 2014) le délai accordé aux délégués pour apporter des corrections à leurs déclarations reflétées dans ces rapports. Plusieurs groupes, dont le

groupe des travailleurs, ont insisté sur la nécessité de poursuivre la réflexion sur les améliorations possibles des méthodes de travail des commissions techniques et ont souhaité qu'avant la session de mars 2015 du Conseil d'administration des consultations informelles tripartites soient organisées pour discuter en détail de diverses propositions, telles que le format des conclusions, le raccourcissement des présentations du Bureau lors de la séance d'ouverture des commissions, la présentation des rapports en plénière ainsi que toute nouvelle proposition susceptible de faciliter les procédures de travail en commission.

- 2.8. *Compte rendu provisoire*: Le groupe des PIEM s'est déclaré satisfait du système instauré en juin 2013 pour la production du *Compte rendu provisoire* tout en exprimant le souhait que des progrès soient réalisés dans la communication des informations concernant les dates de publication.

## Arrangements proposés pour la 104<sup>e</sup> session de la Conférence (juin 2015)

3. Les membres du groupe de travail ont majoritairement adhéré aux propositions contenues dans la troisième section du document. Ils ont toutefois formulé certaines réserves quant aux points suivants:
- 3.1. *Planification des réunions de groupes préalables à l'ouverture de la session*: Plusieurs groupes gouvernementaux, dont le groupe africain, le Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) et le groupe des PIEM, réitérant ainsi la position du groupe gouvernemental dans son ensemble, ont déclaré qu'ils n'étaient pas favorables à la tenue des réunions de groupes préalables à la Conférence, le dimanche 31 mai 2015. Le groupe des PIEM a proposé un scénario alternatif permettant aux réunions de groupes de se tenir le lundi 1<sup>er</sup> juin à partir de 8 heures. Les membres de la CPLP (Communauté des pays lusophones) quant à eux ont proposé de répartir les travaux entre le vendredi et le lundi.
- 3.2. *Commission de vérification des pouvoirs*: Le groupe des PIEM ne soutient pas la proposition d'augmenter à vingt et un jours (au lieu de quinze jours) le délai de soumission des pouvoirs, estimant qu'il serait difficile pour les gouvernements de respecter un tel délai.
- 3.3. *Arrangements proposés pour les travaux des commissions*: Les membres du groupe de travail ont souscrit à la grande majorité des propositions relatives à la planification des travaux des commissions, y compris l'établissement, avec l'agrément de la commission normative, d'un comité de rédaction permanent susceptible de se réunir à intervalles réguliers pendant la deuxième discussion de cette commission. Le groupe des travailleurs a rappelé que des arrangements devront être prévus pendant la Conférence pour permettre au Comité de la liberté syndicale d'approuver son rapport qui sera soumis à la session du Conseil prévue le samedi après-midi suivant la clôture de la Conférence. Il s'est également déclaré favorable à la proposition de tester pendant la prochaine session de la Conférence l'application de délais réduits pour la présentation des plaintes et protestations à la Commission de vérification des pouvoirs.

## Questions encore en discussion

4. Les membres du groupe ont passé en revue les questions nécessitant de plus amples consultations, parmi lesquelles ils ont recensé celles qui, de leur avis, devaient faire l'objet d'une attention prioritaire:
  - 4.1. *Etablissement de l'ordre du jour de la CIT*: Le groupe des PIEM a insisté sur le fait que la procédure d'établissement de l'ordre du jour de la Conférence devait être réexaminée et que la convocation chaque année de trois commissions techniques ou d'une commission normative n'était pas chose acquise. Il s'est félicité des idées présentées dans le document pour examen par la Section institutionnelle<sup>2</sup> du Conseil; il a souligné l'importance de la cohérence et de l'adhésion des trois groupes de mandants à l'ordre du jour. Le groupe des travailleurs a déclaré qu'il réserverait ses observations pour la discussion de ce document pendant la Section institutionnelle, mais a rappelé que la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, notamment après son évaluation en juin 2016, influencerait sur le choix de chacune des questions à inscrire à l'ordre du jour. Le groupe des employeurs a souscrit à ces points de vue, mais a souligné que, au-delà de l'ordre du jour établi par le Conseil, le véritable succès de la Conférence résidait dans la façon dont cet ordre du jour se transforme en résultats concrets, dans la réalité des travaux des commissions. L'expérience de 2015 pourrait donc à cet égard être riche d'enseignements.
  - 4.2. *Participation à la Conférence*: Le groupe des travailleurs a fait valoir que, au-delà des déséquilibres constatés entre les diverses catégories de participants et au sein des délégations, le véritable problème résidait dans le non-respect des obligations constitutionnelles, et que ce problème devait être résolu.
  - 4.3. *Futurs travaux du groupe de travail*: Plusieurs groupes, dont le groupe des PIEM, se sont interrogés sur le calendrier futur des travaux du groupe de travail et ont suggéré que l'examen du rôle, du mandat et du fonctionnement des réunions régionales commence dès que le processus de réforme de la Conférence serait achevé.
5. *Le représentant du Directeur général (Directeur général adjoint pour la gestion et la réforme)* a remercié les membres du groupe de travail pour leurs observations sur les dispositions mises en œuvre à titre expérimental en 2014 ou proposées pour 2015 ainsi que pour leurs suggestions constructives qui déboucheront sur de nouvelles améliorations.
  - 5.1. Concernant l'exigence de transparence et la nécessité d'impliquer pleinement les mandants dans le processus d'établissement de l'ordre du jour de la CIT, l'orateur a rappelé les efforts déployés par le Bureau au cours des dernières années pour inviter et encourager les trois groupes de mandants à participer davantage à la réflexion et faire part de leurs propositions. De l'avis de tous, cette manière de procéder a porté ses fruits. Il ne demeure pas moins que le processus de prise de décisions sur l'ordre du jour reste difficile pour le Conseil d'administration et qu'il conviendra de rechercher les moyens de l'améliorer.
  - 5.2. Se référant aux préoccupations exprimées par certains groupes gouvernementaux quant aux réunions de groupes planifiées pour le dimanche 31 mai, le Bureau explorera des alternatives et proposera à la prochaine réunion du groupe de travail un programme révisé pour le lundi 1<sup>er</sup> juin.

<sup>2</sup> Document GB.322/INS/2.

- 5.3. Concernant les améliorations possibles des méthodes de travail des commissions, le Bureau a pris note du souhait formulé par plusieurs groupes de participer activement à des consultations informelles entre la présente session et la session de mars 2015 afin de discuter de mesures concrètes susceptibles d'être expérimentées en juin 2015 dans le contexte d'une session de deux semaines.
- 5.4. Pour ce qui est du calendrier futur du groupe de travail, le Bureau soumettra à la prochaine réunion du groupe une proposition concernant les étapes futures des activités du groupe de travail portant à la fois sur la réforme de la Conférence et sur l'examen du rôle, du mandat et du fonctionnement des réunions régionales.
6. A sa seconde séance, le groupe de travail a examiné un addendum qui présentait les questions nécessitant de nouvelles initiatives de la part du Bureau ou de nouvelles consultations avec les mandants et contenait un projet de décision<sup>3</sup>. Ce document avait été préalablement distribué aux coordonnateurs régionaux et aux secrétariats des groupes pour transmission à leurs membres.
7. *Le GRULAC* a appuyé le projet de décision et le document du Bureau, constatant qu'une grande partie des observations faites par le groupe au cours de la première séance avaient été reprises dans le texte. Le groupe continuera à suivre les consultations tripartites de près et demande un rapport sur les économies réalisées grâce aux dispositions prises à titre expérimental pendant la 103<sup>e</sup> session de la Conférence (mai-juin 2014).
8. *Le groupe des PIEM* a déclaré que l'addendum reflétait bien ses préoccupations. Il a appuyé le projet de décision et a fait observer que les consultations porteraient aussi sur les travaux des commissions. Il a suggéré à ce sujet que les modalités de la procédure de soumission des amendements soit revue. Il s'est félicité de la réorganisation du programme de la première journée de la Conférence, notant qu'en règle générale les réunions de groupe devraient avoir lieu le lundi matin de la première semaine. A titre exceptionnel, des dispositions pourraient être prises pour que des groupes se réunissent le dimanche qui précède si nécessaire, mais ces réunions devraient avoir lieu dans les locaux du BIT.
9. *Le groupe des employeurs* a appuyé le projet de décision.
10. *Le groupe des travailleurs* a souligné que le Bureau devrait établir une distinction claire entre activités organisées en marge de la Conférence et séances d'information. Le porte-parole a demandé que les délégations de travailleurs bénéficient, par l'intermédiaire d'ACTRAV, d'une aide pour la préinscription. Il a fait observer à ce sujet que la multiplicité des syndicats et le non-respect de l'article 3.1 de la Constitution de l'OIT rendaient cette préinscription problématique pour les travailleurs. Le groupe de travail devrait réfléchir à la manière de faire appliquer cet article. L'orateur a souligné l'importance des séances de préparation destinées aux bureaux des commissions, notamment la séance commune organisée avant la Conférence pour le président et les deux vice-présidents de chaque commission. Comme cela a déjà été souligné, le groupe des travailleurs aura besoin de se réunir le dimanche qui précède l'ouverture de la Conférence, et il tient à conserver la possibilité de se réunir aussi le lendemain matin, avant la séance d'ouverture. L'orateur a insisté sur la nécessité que les gouvernements respectent à cet égard les obligations qui leur incombent en vertu de l'article 3.1 de la Constitution de l'OIT. Il s'est félicité des consultations proposées sur l'amélioration des méthodes de travail des commissions et a attiré l'attention sur le déséquilibre entre les différentes catégories de participants, dont font partie un très grand nombre d'«autres personnes assistant à la Conférence». Il a souligné que le groupe des travailleurs considérait que les

<sup>3</sup> Document GB.322/WP/GBC/1(Add.).

décisions concernant l'ordre du jour de la Conférence devraient continuer d'être prises dans le cadre de la Section institutionnelle du Conseil d'administration et a demandé au Bureau des éclaircissements sur le paragraphe 4 du document. Et, à propos du paragraphe 5 a) i) du projet de décision, il a demandé quelles seraient les questions qui feraient l'objet de consultations tripartites.

11. Répondant au porte-parole des travailleurs, le *représentant du Directeur général (Directeur général adjoint pour la gestion et la réforme)* a confirmé que la Section institutionnelle du Conseil d'administration continuerait à prendre les décisions concernant l'ordre du jour de la Conférence. L'expression «questions mentionnées ci-dessus» qui figure au paragraphe 5 a) i) renvoie aux arrangements prévus pour la session de 2015.
12. Le groupe de travail a ensuite adopté le projet de décision tel qu'il figurait au paragraphe 5 du document.

### **Projet de décision**

*Le Groupe de travail sur le fonctionnement du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail recommande au Conseil d'administration:*

*a) de demander au Bureau:*

- i) d'organiser, avant le mois de mars 2015, des consultations tripartites sur les questions mentionnées dans le document GB.322/WP/GBC/1(Add.);*
- ii) de finaliser, d'ici au mois de mars 2015, un plan de travail pour la 104<sup>e</sup> session (juin 2015) de la Conférence, qui tienne compte des mesures de réforme approuvées par le groupe de travail<sup>4</sup>;*

*b) d'adopter le calendrier ci-après pour les travaux futurs du groupe de travail:*

- i) à compter de novembre 2015, faire le bilan de l'expérimentation d'une session de la Conférence d'une durée de deux semaines en 2015 et déterminer les modalités de la session de juin 2016;*
- ii) en mars 2016, examiner la proposition d'amendement au Règlement de la Conférence dont doit être saisie une commission du Règlement de la Conférence en juin 2014 et entamer l'examen du rôle, du but et du fonctionnement des réunions régionales en vue d'établir un calendrier pour une éventuelle réforme.*

<sup>4</sup> Voir documents GB.322/WP/GBC/1 et GB.322/WP/GBC/1(Add.).